

Saint Pierre, le 31 janvier 2014

HALTE AU MASSACRE DES AGENTS DU POLE FISCAL DU SITE LACAZE

La DRFiP a décidé unilatéralement de délocaliser l'ensemble des agents du pôle fiscal (37 agents) du site Lacaze dans les appartements de fonction du site Malraux situé au 4^{ème} étage.

Or si l'espace occupé actuellement par les 163 agents du site MALRAUX est de 1824 m² soit 11,19 m²/agent alors que les agents s'estiment déjà être à l'étroit que penser de la proposition du DRFiP qui propose 374 m² aux 37 agents du pôle fiscal soit 10,10m²/agent ?

Que ces 37 agents du site Lacaze sont sacrifiés au nom d'une politique d'économie aveugle.

Qu'une véritable régression des conditions de vie au travail est donc programmée car à l'évidence malgré le changement d'usage des appartements en surface de bureaux les transformations se font à minima, sans permis de construire et au moindre coût.

Les agents concernés verront ainsi leur espace de travail fortement réduit (trois personnes ou plus dans un bureau). Ils devront aussi faire face à des problèmes sanitaires (nombre de toilettes réduits), à des problèmes de luminosité, à des problèmes de stationnement (Le parking actuel est déjà saturé), à des problèmes de restauration (une cafétéria au RDC de 34 m² pour 200 agents !), à un problème de nuisance sonore (l'imprimante de tout l'étage situé dans un bureau occupé par 3 agents),etc...

Les agents concernés seront aussi confrontés à des graves problèmes de sécurité. La DRFiP a t'elle pensé aux personnes à mobilité réduite ? Aux mesures en cas d'incendie ?

Doit on laisser 37 agents des Finances Publiques dans une véritable souricière en cas de sinistre ou attendre un grave incident pour réagir? Non bien entendu !

Contre ces conditions de travail insupportables, nous demandons donc la transparence totale, la communication des plans d'origine de ces logements de fonction ainsi qu'une véritable concertation tant avec l'intégralité des agents concernés qu'avec l'ensemble de leurs représentants.

Ce combat ne se limite pas au niveau local de la DRFiP. Cette question est déjà soumise au niveau fédéral pour qu'elle puisse être remontée le plus rapidement au Comité Technique Central voire Ministériel ainsi qu'en CHSCT Central.